

## Suspension des prestations

# “C'est un vrai parcours du combattant pour obtenir mes médicaments”

“J’ai été licenciée il y a plusieurs années à cause du VIH. Une fois au chômage, c’était financièrement dur et je n’arrivais plus à payer mes primes d’assurance. J’ai retrouvé du travail pour deux ans et me suis alors annoncée à l’Office des poursuites pour commencer à rembourser.

Depuis la suspension de la prise en charge de mes coûts médicaux par mon assurance, c’est un vrai parcours du combattant pour obtenir mes médicaments. Je dois demander à mon médecin une ordonnance qui ne soit pas datée de plus de deux semaines. La fois dernière, la mienne était dépassée et je me suis retrouvée très embêtée car c’était pendant les fêtes de pâques, mon médecin était en vacances et légalement personne ne pouvait me la renouveler. Cela me fait aller deux fois plus souvent chez le médecin, ce qui me coûte deux fois plus cher. L’assurance ne me rembourse évidemment pas du fait de la suspension des prestations. Ensuite, ma pharmacie doit me faire un papier disant que j’ai une suspension des prestations. Je me rends alors à l’hôpital pour un tampon. De là, il faut que je commande les médicaments qui arriveront dans une autre pharmacie faisant partie du système officiel de l’hôpital. Autre chose, mon traitement psy me revient à 8 francs de plus lorsque je le paye moi-même à cause de la suspension des prestations. Je suis maintenant prise en charge depuis le 3 avril par l’Hospice général, en attendant une décision de l’AI (Assurance Invalidité). L’Hospice Général paye mon assurance maladie, mais je suis toujours en suspension de prestations. La caisse maladie ne rentre

pas en matière tant que je n’ai pas remboursé la totalité de la somme. Je ne paye plus mon psy, mais il ne peut pas me laisser dans la nature alors il accepte d’avancer le traitement depuis ma suspension en février. C’est très compliqué administrativement, ça part dans tous les sens.

En ce moment, je prends la moitié de ma trithérapie pour m’économiser. Je sais que ce n’est pas bon, mais je ne peux pas faire la navette. Mon problème, c’est d’aller chercher des médicaments, car depuis ici il me faut 45 minutes jusqu’à l’hôpital. Je ne peux pas toujours solliciter quelqu’un pour m’accompagner. C’est injuste, je me retrouve dans la merde alors que j’ai voulu être honnête et m’annoncer pour rembourser.”

Dominique

### Suspension des prestations : des assureurs agissent

Dernièrement les assureurs Visana et Vivacare ont signé une convention avec le canton pour ne plus suspendre les prestations, ce qui n’est toujours pas le cas du Groupe Mutuel. Plus d’info : <http://www.ge.ch/sam/informations-assurance-suspend-paiement-soins-medicaments.asp>

